Procès-Verbal du Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole
(Socle commun)

Séance du 27 mai 2021**, à distance**

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un, à 09h30, le Comité syndical, dûment convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt et un, s'est réuni à distance, sous la présidence de Monsieur Sylvain Raifaud.

Nombre de délégués en exercice : 106

Nombre de délégués présents ou représentés : 55 (dont 4 pouvoirs)

<u>Étaient présents</u> :

Titulaires (46) : Frédéric Sitbon (Asnières-sur-Seine), Zakia Bouzidi (Aubervilliers), Bruno Tuder (Bagneux), Stephanka Toussaint (Bois-Colombes), Vincent Mezure (Bougival), Cédric Nicolas (Bourg-la-Reine), Samuel Besnard (Cachan), Yann Viguie (Champigny-sur-Marne), Marie-Hélène Magne (Maisons-Alfort), Marc Feugere (Chatenay-Malabry), Andy Kangoud (Chatillon), Kristian Bolle (Choisy-le-Roi), Serge Kehyayan (Clamart), Leopold Michallet (Colombes), Sylvie Simon-Deck (Créteil), Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses), Christophe Bernier (Gennevilliers), Nadine Herrati (Gentilly), Clément Pecqueux (Ivry-sur-Seine), Geneviève Gaillabaud (La Garenne-Colombes), Christophe Paquis (Les Lilas), Farid Hemidi (Malakoff), Olivier Stern (Montreuil), Antoine Gougeon (Nogent-sur-Marne), Florent Lacaille-Albiges (Noisy-le-Sec), Pierric Amella (Pantin), Sylvain Raifaud (Paris), François Vauglin (Paris), Jean-Marie Ballet (Puteaux), Frédéric Sgard (Rueil-Malmaison), Capucine du Sartel (Saint-Cloud), Christophe Piercy (Saint-Denis), Tiffany Culang (Saint-Mandé), Michel Budakci (Saint-Maurice), Patrice Pattée (Sceaux), Jean-Paul Mordefroid (Verrières-le-Buisson), Thierry Duboc (Villejuif), Robin Louvigné (Vincennes), David Daoulas (GPSO), Florence de Pampelonne (GPSO), Pascale Flamant (GPSO), Bertrand-Pierre Galey (GPSO), Alain Mathioudakis (GPSO), Isabelle Debré (Hauts-de-Seine), Yann Wehrling (Ile-de-France), Christophe Najdovski (MGP) ;

Sabrina Decanton (Saint-Ouen) arrive à 10h37,

Suppléants avec voix délibératives (5) : Ouissam Mechria (Argenteuil), Sidi Chiakh (Le Kremlin Bicêtre), Matthieu Devriendt (Montrouge), Laurence Jeanne (Vitry-sur-Seine), Christine Vlavianos (GPSO) ;

Frank-Eric Morel (GPSO) arrive à 10h40 ;

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Sophie Deschiens (Levallois) à G. Gaillabaud, Marie-France Parrain (Maisons-Alfort) à M.-H. Magne, Julie Lefebvre (Romainville) à S. Raifaud, Nathalie Brar-Chaveau (Velizy Villacoublay) à P. Pattée ;

Excusés : Marie-Laure Majou (Le Chesnay-Rocquencourt), Sophie Merchat (Enghien-les-Bains), Marc Brunet (Fontenay-sous-Bois), Alexandrine Mounier (Nanterre), Amirouche Laidi (Suresnes), Alain Schumacher (GPGE), Bernard Roche (GPSO) ;

Assistaient également à la séance : Mmes Fabienne Puig, Directrice de l'Administration Générale et des RH, Marthe Ozbolt, Directrice de la communication et du marketing, MM. Florent Texier, Directeur des finances, Malik Salemkour, Directeur juridique et de la commande publique, Matthieu Fierling, Responsable des études, Thierry Pereira, Responsable du Déploiement et Pierre Rapeau, Référent de l'administration générale.

Ordre du jour :

Comité syndical Autolib' et Vélib' Métropole

1. Approbation du procès-verbal **(Autolib' et Velib' socle commun)** de la séance du 23 avril 2021
2. Délibérations :

   - Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service de la commune de Bobigny et adhésion à l'option Velib'

   - Désignation du collège associatif de la CCSPL

   - Rendu compte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de compétence

3. Point divers :

   - Informations à date du service public Velib'

Le Président a ouvert la séance à 09 heures 40 et a constaté que la condition de quorum était remplie.

M. Frédéric Sitbon est désigné secrétaire de séance.

<u>Comité syndical Autolib' et Vélib' Métropole</u>

Le Président informe les membres que Stéphane Volant président de Smovengo ainsi que son équipe, auraient dû être auditionnés à cette séance mais qu'ils viennent de décliner l'invitation. **Le Président** indique que cette audition se tiendra avant l'été et donne la parole aux membres.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) indique qu'il n'appartient pas à Smovengo de décider quand ils doivent rendre compte à leur client. Il considère que leur absence est grave et inqualifiable : le système fonctionne dans une opacité totale et il demande à nouveau un audit externe sur Smovengo. Il souhaiterait pouvoir les rencontrer avant l'été à l'occasion d'une séance spéciale.

Florence de Pampelonne (GPSO) est très choquée de l'absence de Smovengo et se demande ce que cela cache. Ce n'est pas une façon de faire et cela n'augure pas bien de la suite.

Alain Mathioudakis (GPSO) estime que c'est une preuve d'incorrection totale de Smovengo alors que le Syndicat est son principal client.

Patrice Pattée (Sceaux) s'associe aux observations de M. Galey.

Laurence Jeanne (Vitry-sur-Seine) s'associe aux observations précédentes : c'est inadmissible de ne pas être présent ce jour.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) indique que le crédit de confiance qu'il accordait à Smovengo s'est épuisé et il partage entièrement l'avis de M. Galey. Il souhaite avant tout que rien ne soit arrivé de grave à M. Stéphane Volant et trouve inadmissible que, sans lui, personne ne puisse représenter Smovengo face aux élus. Il rappelle la passation d'un avenant pour accompagner Smovengo dans le déploiement de Velib' Métropole.

Pascale Flamant (GPSO) est stupéfaite de l'absence de Smovengo. Avec la visioconférence, il n'y a pas de raison que Smovengo ne soit pas présent ce jour.

Olivier Stern (Montreuil) souhaiterait qu'un courrier de protestation formel soit rédigé rappelant que lorsqu'il était question de l'avenant 8, Smovengo n'avait pas de difficulté à discuter avec le Syndicat ou ses collectivités et EPT membres.

Jean-Marie Ballet (Puteaux) trouve inadmissible l'absence et la non-représentation de M. Volant.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) rappelle que des demandes ont été faites sur le suivi des emplois d'insertion et qu'il n'y a aucun retour. Smovengo ne respecte aucun de ses engagements et cela nuit aux usagers et administrés. Il ne veut pas endosser la responsabilité d'engagements non respectés par Smovengo.

Marie-Hélène Magne (Charenton) trouve que dans le contexte actuel et avec les efforts effectués par le Syndicat vis-à-vis de Smovengo, il est inadmissible et inquiétant qu'ils ne soient pas présents aujourd'hui.

Frédéric Sitbon (Asnières-sur-Seine) trouve le comportement de Smovengo inquiétant, d'autant plus avec la visioconférence.

Le Président partage la déception des membres et est convaincu de l'importance du contact direct avec le prestataire. Il va reprogrammer dès que possible une audition du prestataire, si possible avant l'été. Concernant l'audit, il pense qu'il faut faire expertiser la relation du Syndicat avec Smovengo avec une entreprise externe. Il y a cependant une question concernant la profondeur de ce qui peut être audité. Il fera des propositions rapidement.

Yann Wehrling (Région Ile-de-France) partage l'indignation des autres membres. Il souhaiterait que le Syndicat soit formellement plus dur avec Smovengo au-delà de la demande d'une nouvelle date. Il fait part du défaut de respect envers le Syndicat alors que les enjeux sont très lourds.

Le Président indique qu'il est d'accord sur la proposition d'un courrier.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) trouverait opportun qu'une délégation du Bureau syndical puisse se déplacer dans leurs locaux afin que cela ait plus de poids qu'une lettre généralisée. Le Syndicat n'est pas respecté du tout.

Le Président proposera une réunion du Bureau syndical dès que possible.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) dit qu'il faut insister au-delà du manque de respect du prestataire, c'est aussi le signe d'un mauvais fonctionnement de l'entreprise Smovengo et cela entame la confiance envers eux. Il note avec intérêt que l'idée de l'audit externe soit reprise par le Président.

En l'absence d'autre intervention, le Président reprend l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal **(Autolib' et Velib' socle commun)** de la séance du 23 avril 2021

Le Président soumet à l'approbation des membres le procès-verbal du Comité syndical du 23 avril 2021.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 23 avril 2021 **est approuvé à l'unanimité**.

2. Délibérations :

- Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service de la commune de Bobigny et adhésion à l'option Velib' (2021 17)

Le Président indique que la ville de Bobigny a souhaité transférer sa compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat le 25 mars 2021. Il donne la parole à M. Pereira concernant les études qui ont été lancées pour l'implantation de stations.

Thierry Pereira (Responsable du Déploiement) confirme qu'un contact technique a été pris avec Bobigny et qu'un repérage des différents sites où Velib' pourrait être implanté a été effectué. La délibération du Comité syndical permettrait le lancement des études pour l'implantation de ces stations.

Le Président se réjouit de la densification du réseau dans l'Est de la métropole : c'est une bonne nouvelle pour la population de Bobigny et les communes alentours. Il donne la parole aux membres.

Florent Lacaille-Albiges (Noisy-le-Sec) se réjouit de l'implantation de stations Velib' à Bobigny pour la continuité territoriale du service.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) ne peut que se réjouir de voir cette commune rejoindre le service. Il souhaiterait connaitre les effets financiers pour cette adhésion à l'option Velib'.

Malik Salemkour (Directeur Juridique et de la Commande Publique) précise que Bobigny était déjà adhérente au Syndicat pour son socle commun (« Autolib' ») et qu'elle adhère à l'option Velib'. La collectivité participe à l'équilibre du budget de la régie Velib' à hauteur du montant des contributions votées chaque année. En ressource, leur adhésion ne permet pas au Syndicat de « gagner plus » puisqu'il y a derrière une prestation complémentaire demandée à Smovengo.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) souhaitait aussi connaitre l'effet financier en termes d'activité du service car Bobigny est une commune importante (plus de vélos, plus de stations…).

Frédéric Sitbon (Asnières-sur-Seine) trouve intéressant de voir ces données avec la pénurie de vélos dénoncée par Smovengo. Il faut faire attention que l'implantation soit positive et non pas au détriment d'autres villes.

Alain Mathioudakis (GPSO) souhaite la bienvenue à la commune de Bobigny. Il soulève cependant le paradoxe de l'accueil d'une nouvelle commune sans avoir pu discuter avec Smovengo ce jour. Il aurait été bien de discuter avec Smovengo avant d'accueillir Bobigny. Il trouve la situation regrettable.

Le Président acquiesce.

Samuel Besnard (Cachan) souhaite la bienvenue à Bobigny et trouve essentiel d'avoir une ville de cette importance au sein du Syndicat. Il pense que c'était plutôt une incongruité que cette ville soit absente auparavant. Il rappelle que l'objectif de Velib' Métropole est de pouvoir circuler d'un territoire à un autre, surtout en banlieue où les déplacements sont plus difficiles. Il fait part de son désaccord sur la nécessité de voir le titulaire du marché avant la stratégie territoriale et indique que la stratégie territoriale doit guider les attentes qu'on peut avoir du titulaire. Il est nécessaire que la flotte de vélos soit complète et effective dans son fonctionnement. Il regrette aussi l'absence de Smovengo ce jour.

Le Président est heureux d'accueillir Bobigny ce jour et rappelle le soutien décisif de la Métropole du Grand Paris (MGP).

En l'absence d'intervention supplémentaire, **le Président** soumet au vote la délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service de la Ville de Bobigny au Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole.

Article 2 : APPROUVE l'adhésion de la Ville de Bobigny à l'option Velib'.

- Désignation du collège associatif de la CCSPL (2021 18)

Le Président rappelle qu'à la dernière réunion en présentiel du Syndicat, il avait été désigné le collège des élus de la CCSPL. Il ajoute qu'il est nécessaire aujourd'hui de désigner les représentants d'associations locales avec des associations représentants les cyclistes et il les nomme oralement : Mieux se Déplacer à Bicyclette (Aymeric Cotard), Paris en Selle (Johann Helwig), Collectif Vélo Ile-de-France (Louis Belenfant). Il souhaite également que les associations qui faisaient parties de la CCSPL précédentes et qui ont répondu favorablement soient également désignées à savoir : UFC-Que Choisir Ile-de-France (Philippe Hiron), AUT-FNAUT Ile-de-France (Marie-Catherine Poirier) et l'Union des Transports Publics (Stéphanie Lopes d'Azevedo). Il donne ensuite la parole aux membres.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) trouve la composition intéressante. Il se questionne sur la redondance d'avoir la MDB et Paris en Selle qui sont membres du Collectif Vélo Ile-de-France dans la CCSPL. Sur l'UTP, il souhaiterait un supplément d'information.

Fabienne Puig (Directrice de l'Administration Générale et des RH) indique que l'UTP est une organisation professionnelle présente depuis le début du Syndicat et regroupant les industries du transport public. Elle est membre d'un groupement interprofessionnel du transport.

Le Président pense que bien que regroupant des professionnels et non des usagers, leur voix est utile. Concernant les associations cyclistes, c'est la FUB (Fédération des Utilisateurs de la Bicyclette) qui a renvoyé le Syndicat vers les associations locales.

Patrice Pattée (Sceaux) indique que la MDB se décline dans de nombreuses communes, Paris en Selle est plus récente et plus parisienne et le Collectif Vélo Ile-de-France s'est créé pour défendre un réseau structurant cyclable sur la métropole.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) souhaiterait la liste des différentes entreprises adhérentes à l'UTP.

Le Président indique qu'un annuaire assez important des adhérents est disponible sur leur site.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) souhaiterait savoir comment Stéphanie Lopes d'Azevedo a été élue par l'Union des Transports Publics.

Fabienne Puig (Directrice de l'Administration Générale et des RH) indique que l'UTP a été contactée au même titre que les autres associations afin de désigner un représentant à la CCSPL. Elle rappelle que la CCSPL du Syndicat a été constituée initialement dans le cadre de la gestion de la délégation de service public Autolib' et que l'UTP via Mme Lopes d'Azevedo avait toujours fait preuve d'assiduité dans le cadre de cette instance consultative.

Le Président rappelle que les associations s'organisent elles-mêmes pour désigner un membre à la commission consultative.

Samuel Besnard (Cachan) rappelle l'importance de l'UTP comme association des professionnels du transport public. Lors des premières CCSPL, il était utile d'avoir leur expérience sur l'intermodalité qui pouvait se développer avec Autolib'. La plupart des entreprises du Transport Public sont adhérentes de l'UTP. Il lui semble que leur présence est positive.

Concernant les associations de cyclistes, il présente la MDB comme le mouvement historique de la bicyclette depuis les années 1970 et étant très présent en Île-de-France et en particulier à Paris. Paris en Selle se concentre plus spécifiquement sur les problématiques parisiennes et le Collectif Vélo est le rassemblement de l'ensemble des associations cyclistes d'Ile-de-France pour promouvoir tout ce qui concerne le développement de l'infrastructure. M. Belenfant est salarié de l'association.

Christophe Paquis (Les Lilas) souhaiterait savoir quand se réunit la CCSPL. Concernant la MDB et Paris en Selle, sa collectivité travaille avec eux et leur demande principalement pourquoi il n'y a pas de Velib' en stations quand on le souhaiterait. Ces associations font un travail remarquable sur les territoires, en particulier sur les parcours.

Le Président indique qu'il aurait apprécié qu'on puisse demander à Smovengo directement ce jour pourquoi il n'y a pas de vélos en station. Il indique que la CCSPL se réunit une fois par an.

François Vauglin (Paris) indique que la CCSPL doit rendre un avis sur les modes de gestion mis en œuvre par le Syndicat. Il lui semble important de faire attention que le membre désigné de l'UTP ne risque pas de répondre à un marché du Syndicat sans quoi il y aurait un risque juridique. Les services du Syndicat doivent examiner avec attention la composition de l'UTP pour éviter tout risque juridique.

Patrice Pattée (Sceaux) voit un intérêt à la présence de l'UTP du fait que Velib' Métropole sera intégré au MaaS (*Mobility as a Service*). Pour le risque de la confusion des genres, il lui semble qu'il y a peu d'inquiétude à avoir car le marché est contractualisé avec Smovengo.

Michel Budakci (Saint Maurice) souhaite pouvoir travailler avec les associations sur la vitesse excessive des vélos, provoquant souvent des accidents sur les lieux partagés comme le chemin de halage de sa commune. Il pourrait être nécessaire de trouver un moyen de faire rouler les vélos moins vite.

Le Président indique que ce n'est pas le Syndicat qui pourra résoudre les problèmes rencontrés par la gestion de l'espace public mais que la discussion avec les associations pourrait être lancée.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) indique travailler avec le territoire, IDF Mobilités et les associations pour avoir une démarche pédagogique envers les cyclistes et leur environnement. Il insiste sur l'importance des infrastructures pour les cyclistes.

Patrice Pattée (Sceaux) indique que bien que le sujet dépasse le cadre de la CCSPL du Syndicat et de la délibération, la gestion de l'espace public entre piétons et cyclistes est un véritable enjeu auquel sont confrontées l'ensemble des communes. Les vélos aujourd'hui roulent très vite bien qu'il rappelle que les Velib' sont limités en vitesse et non débridés.

Michel Budakci (Saint-Maurice) pense que le Syndicat peut s'emparer du sujet et être force de proposition.

Patrice Pattée (Sceaux) trouverait pertinent la mise en place d'un collectif des élus d'Ile-de-France sur la gestion des espaces publics.

Marthe Ozbolt (Directrice de la Communication et du Marketing) informe que la question mobilise la communication de Velib'. Elle a demandé à l'opérateur depuis plus d'un an de diffuser sur l'ensemble des supports du service (newsletters, blog, site internet, réseaux sociaux…) des rappels des bonnes pratiques et du code de la route. Chacun doit adopter un comportement responsable dans un contexte d'explosion des pratiques du vélo.

Samuel Besnard (Cachan) partage la vigilance à adopter sur la désignation du représentant de l'UTP à la CCSPL afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Sur la problématique du partage de l'espace commun, il rappelle que cela revient aux communes et intercommunalités qui mélangent vélos et piétons. Il pense que le problème ne vient pas de la vitesse des vélos mais de l'organisation de l'espace public et des choix effectués. Il cite le département des Hauts-de-Seine qui refuse de créer des aménagements cyclables du côté de la chaussée. Le Syndicat peut éclairer et pousser le sujet de la place du vélo sur l'espace public mais c'est un sujet concernant les communes et intercommunalités. On peut s'occuper du comportement des cyclistes mais les accidents révèlent que ce ne sont pas les vélos qui sont dangereux mais les autres modes de transport.

Isabelle Debré (Hauts-de-Seine) fera remonter les remarques effectuées sur son territoire au Conseil départemental.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) rappelle que le Syndicat n'est pas une association d'usagers du vélo. Il note que dans les communes, se manifestent des interventions sur l'irresponsabilité de certains cyclistes et leur facilité à bruler les feux rouges. Il existe un sujet de pédagogie pour lequel le Syndicat a un rôle à jouer mais il n'est pas possible que le Syndicat s'occupe de sujets comme celles des infrastructures à la place de ceux qui en ont les compétences. Au mieux, peut-il apporter une contribution au débat.

Le Président acquiesce après la dernière intervention. Le Comité syndical peut être un lieu d'échange et de réflexions sur le développement du vélo en ville mais il faut avant tout se concentrer sur la mission principale qui est de faire fonctionner le service Velib'.

Malik Salemkour (Directeur Juridique et de la Commande Publique) rappelle l'importance historique de l'UTP au sein de la CCSPL lors de la DSP Autolib'. Un examen juridique permet de constater que Madame Azevedo n'est pas une salariée d'entreprise mais une salariée de l'UTP et qu'elle n'est donc pas soumise à la concurrence et elle ne peut postuler à un marché. Il rappelle que les travaux de la CCSPL sont confidentiels bien que les décisions soient publiques. Il indique qu'il est possible de maintenir l'UTP en tant que membre de la CCSPL ou d'en faire une intervenante associée à la CCSPL.

Le Président fait part de son souhait de conserver l'UTP au sein des membres de la CCSPL.

Florent Lacaille-Albiges (Noisy-le-Sec) s'est renseigné sur le parcours des membres proposés à la CCSPL. Il indique qu'il semble que Mme Azevedo ne semble pas avoir été salariée de l'une des entreprises qu'elle représente et que Smovengo ne fait pas partie de l'UTP.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) indique qu'il pense important d'avoir l'avis de l'UTP lors des Commissions.

En l'absence d'intervention supplémentaire, **le Président** soumet la délibération au vote des membres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : DECIDE de porter à 6 le nombre de représentant·e·s du collège associatif.

Article 2 : DESIGNE les représentant·e·s du collège associatif suivants :

- Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB)	- Aymeric Cotard
- Paris en Selle	- Johann Helwig
- Collectif Vélo Ile-de-France	- Louis Belenfant
- UFC-Que Choisir Ile-de-France	- Philippe Hiron
- Association des Usagers des Transports (AUT-FNAUT Ile-de-France)	- Marie-Catherine Poirier
- Union des Transports Publics (UTP)	- Stéphanie Lopes d'Azevedo

- Rendu compte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de compétence (2021 19)

Le Président rappelle qu'il doit rendre compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de sa délégation de compétence. La liste des décisions a été jointe au dossier des membres. Il donne la parole à M. Malik Salemkour.

Malik Salemkour (Directeur Juridique et de la Commande Publique) indique qu'il s'agit de l'ensemble des actes liés aux conventions de neutralisation, aux coûts des prestataires dont juridiques ou la signature de l'avenant.

Le Président donne la parole aux membres.

En l'absence d'intervention, **le Comité syndical PREND ACTE** du rendu-compte des décisions prises par le Président jusqu'au 26 avril 2021, en vertu de la délégation de compétence du Comité syndical au Président, telles que listées à l'annexe jointe à la présente délibération.

3 . Point divers :

- Informations à date du service public Velib'

Le Président donne la parole à M. Matthieu Fierling.

Matthieu Fierling (Responsable des Études) présente un point chiffré sur l'évolution du service Velib' Métropole en avril 2021.
Il indique que le mois d'avril a été stable en matière de location avec en moyenne 95 000 locations par jour, dont 60 % concernent la prise de VAE (Vélos à Assistance Électrique). Les VAE sont utilisées en moyenne 8 fois par jour pour 3,7 km parcourus par trajet et les vélos mécaniques en moyenne 2,5 fois pour 3,1 km parcourus par trajet.
À la fin du mois d'avril, on comptabilise 102 500 abonnés V-Max : ce chiffre augmente après avoir connu une légère baisse entre décembre 2020 et mars 2021. Sur V-Plus, on comptabilise 140 000 abonnés.

La part des déplacements intra-Paris a augmenté de 2 points en 2021 au détriment des trajets touchant la proche couronne. Il semble que cela soit dû à l'impact du confinement puisqu'historiquement les trajets touchants la proche couronne ont augmentés de 1 à 2 points par an.
Plus particulièrement sur l'abonnement V-Max, on constate 4,5% d'abonnements supplémentaires en avril 2021 : 72% sont au tarif classique, 18% au tarif jeune et 10% au tarif solidarité.
Plus particulièrement sur l'abonnement V-Plus, on constate 3,5% d'abonnements supplémentaires en avril 2021 : 77% de tarif classique, 20% de tarif jeune et moins de 3% au tarif solidarité.

Le Président donne la parole à M. Thierry Pereira.

Thierry Pereira (Responsable du Déploiement) indique qu'il existe à ce jour 1 395 stations Velib' Métropole ouvertes au public sur la commande initiale de 1 402 stations. Il reste 7 stations à ouvrir : 2 à Vitry sur Seine et 5 à Paris. La seconde phase de déploiement concernera une commande de 75 stations : 26 stations sont en phase d'attente de confirmation des communes ou EPT, 8 stations sont en étude chez l'opérateur, 18 stations sont en attente de validation du plan proposé par la commune ou l'EPT, 22 stations ont leurs travaux programmés et 1 station est ouverte. Il rappelle qu'il y a un délai prévu avec l'opérateur de 8 mois pour la réalisation d'une station.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) indique qu'une station a été validée par sa commune et il souhaiterait des informations sur les délais avant son ouverture. Il indique ne pas avoir de retour.

Thierry Peireira (Responsable du Déploiement) indique qu'il manque un retour du service urbanisme de Fontenay-aux-Roses pour avancer sur le déploiement.

Le Président donne la parole à Mme Marthe Ozbolt.

Marthe Ozbolt (Directrice de la Communication et du Marketing) revient sur l'expérimentation Station +. Celle-ci a débuté le 19 avril pour être déployée progressivement sur 11 stations (8 à Paris, 3 en Métropole hors-Paris). Les premiers retours (en particulier via courriel aux usagers ayants essayés la fonctionnalité) sont discrets à cause du volume réduit des usages dues à la météo et le télétravail mais sont encourageants. La phase d'expérimentation est prévue pour se déployer jusqu'à l'été et il sera vu alors s'il est opportun de la déployer sur un nombre plus important de station le cas échéant.
Elle informe aussi de la mise en place de la notation des vélos sur l'application Velib' à partir de Juin. L'usager pourra noter sur 3 le vélo et en cas de note de 1 ou 2, il pourra être redirigé vers le formulaire de signalement qui a été revu en début d'année. Dans un premier temps, la notation des vélos ne sera pas visible à l'ensemble des usagers mais uniquement transmise à Smovengo : seuls les vélos signalés comme défectueux seront indiqués comme « en maintenance ».
Il est prévu dans un second temps (été 2021) d'afficher les notes reçus par les vélos à l'ensemble des usagers après une phase de test afin d'affiner le traitement de l'information et les process associés. Un panel de communication est prévu afin de faire connaitre le service aux usagers.

Le Président donne la parole aux membres.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) indique avoir compris que si on met une note parfaite, la note est envoyée directement alors que si la note est plus mauvaise, il est nécessaire d'expliquer.

Marthe Ozbolt (Directrice de la Communication et du Marketing) indique qu'on est invité à donner des explications sur sa note mais que cela reste optionnel. Cependant, la phase de test va permettre d'évaluer si les mauvaises notes sans commentaires sont justifiées ou s'il est nécessaire de rendre le signalement obligatoire afin d'éviter des abus.

Bertrand-Pierre Galey (GPSO) pense que s'il est nécessaire de donner un commentaire pour attribuer une mauvaise note à un vélo, la plupart des usagers abandonneront. Il demande si les membres du Comité auront des éléments de suivis.

Marthe Ozbolt (Directrice de la Communication et du Marketing) indique que des éléments seront fournis. Les items de suivis sont en cours de finalisation.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) demande s'il n'est pas judicieux, dès la dépose du vélo en station, de l'inclure d'office dans un programme de signalement du vélo afin de recenser au mieux les besoins en entretien comme pour un véhicule loué. La validation de la dépose pourrait intervenir avant ou après.

Marthe Ozbolt (Directrice de la Communication et du Marketing) indique qu'il est prévu qu'après chaque dépose, il soit proposé de noter le vélo sur trois et de signaler tout défaut.

Le Président propose, après la fin des interventions, de clore le Comité. Il indique qu'il fera part de la désapprobation des membres du comportement de Smovengo et de M. Volant. Il tiendra informé les membres du Bureau, puis du Comité et fera son possible pour reprogrammer l'audition de Smovengo avant l'été. Il indique que le prochain Comité syndical aura lieu au mois de septembre.

Mohamed Houcini (Fontenay-aux-Roses) fait part de son souhait de candidater au remplacement de la membre démissionnaire au Bureau syndical.

Le Président remercie M. Houcini pour sa candidature. Il indique qu'il sera d'abord important de prendre une décision sur le nombre de participants au bureau et rappelle les sujets de parités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** clôt la séance à 11h30.

Le Secrétaire de Séance | Le Président,

Frédéric Sitbon | Sylvain Raifaud